



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 3550

Texte de la question

M. Jean-Paul Fuchs attire l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur l'importance du bénévolat dans le fonctionnement des associations. Il lui rappelle la qualité du développement des dirigeants des petites associations locales qui effectuent un travail primordial dans l'animation des petites communes rurales. Il lui demande si elle ne juge pas opportun d'envisager la mise en place d'un statut de l'elu associatif.

Texte de la réponse

Le bénévolat assure l'essentiel de la vie du mouvement sportif et de l'animation locale. Il est donc essentiel de le défendre et de le promouvoir. Il paraît cependant difficile d'imaginer un statut du dirigeant bénévole, du moins dans le sens juridique de ce mot. Les intéressées elles-mêmes ne le souhaitent pas. Par ailleurs, il importe que l'Etat et le mouvement associatif veillent à simplifier les conditions d'exercice du bénévolat, notamment en clarifiant et simplifiant les textes que les bénévoles doivent appliquer. Plusieurs commissions viennent d'être créées à cette fin notamment avec le ministère du budget et celui en charge des affaires sociales.

Données clés

Auteur : [M. Fuchs Jean-Paul](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3550

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1976

Réponse publiée le : 30 août 1993, page 2739